



MAIRIE DE CUCQ

TREPIED - STELLA-PLAGE

62780

DEPARTEMENT
du
PAS-DE-CALAIS

ENDUROPALE TOUQUET PAS-DE-CALAIS 2024

Tél : 03 21 94 36 66
contact@cucq.fr
www.cucq.fr

AVIS A LA POPULATION

Pour le bon déroulement du week-end de l'ENDUROPALE TOUQUET PAS-DE-CALAIS, et pour la sécurité de tous, des restrictions de circulation et de stationnement sont mises en place sur la commune.

1) STELLA PLAGE :

Circulation et stationnement des véhicules interdits les **SAMEDI 3 FEVRIER à partir de 7 Heures jusqu'au DIMANCHE 4 FEVRIER 2024 à 23 Heures** sur les voies suivantes :

- avenue du Touquet (axe rouge) ;
- avenue du Golf (axe rouge) ;
- avenue de Paris - côté Touquet, entre l'avenue du Golf et le boulevard de la Mer (axe rouge) ;
- avenue du Kursaal ;
- boulevard de la Mer (axe rouge, commerces non sédentaires, animations musicales et hélisurface) ;
- avenue de la Digue ;
- rue des Algues.

Un double sens de circulation des véhicules est temporairement mis en place sur la place de l'Etoile.



Une aire de stationnement payante et provisoire pour les camping-cars et les véhicules aménagés en tant que mode d'hébergement est ouverte sur la place du Marché à Stella Plage à compter du **JEUDI 1^{er} FEVRIER 2024 à partir de 14 Heures jusqu'au LUNDI 5 FEVRIER 2024 en fin de matinée** et moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire selon le jour d'arrivée :

- à compter du jeudi : 20 € ;
- à compter du vendredi : 15 € ;
- à compter du samedi : 10 €.

2) TREPIED :

Circulation interdite rue de la Canche (côté baie de Canche) le **DIMANCHE 4 FEVRIER 2024 de 7 Heures à 13 Heures 30**, dans le sens baie de Canche > avenue de l'Europe (D.939), afin de faciliter les entrées de véhicules au parking de l'aéroport international du Touquet Paris Plage.

Circulation interdite rue de la Canche (côté baie de Canche) le **DIMANCHE 4 FEVRIER 2024 de 13 Heures 30 à 23 Heures**, dans le sens avenue de l'Europe (D.939) > baie de Canche, afin de faciliter les sorties de véhicules depuis le parking de l'aéroport international du Touquet Paris Plage.

Stationnement interdit rue de la Canche (côté baie de Canche) les **SAMEDI 3 et DIMANCHE 4 FEVRIER 2024 de 7 Heures à 23 Heures** (les riverains ont la possibilité de stationner gratuitement aux pépinières de la Ville du Touquet sous réserve d'accoler sur leur parebrise un badge à retirer auprès de la Police Municipale de CUCQ la semaine précédant l'évènement et sur présentation d'un justificatif de domicile).

Circulation interdite chemin Montor le **DIMANCHE 4 FEVRIER 2024 de 7 Heures à 23 Heures**, dans le sens CUCQ > Le Touquet Paris Plage (itinéraire de délestage).

Stationnement interdit chemin Montor le **DIMANCHE 4 FEVRIER 2024 de 7 Heures à 23 Heures**.

A CUCQ, le 18 janvier 2024,

Le Maire,

Walter KAHN

